



Certification VCU

Le système VCU est basé sur le système VCA. Le VCU est une procédure pour la certification du système de gestion de la sécurité et de la santé des bureaux de travail intérimaire et bureaux de mise à disposition de personnel. Elle s'applique à la mise à disposition de personnel aux donneurs d'ordre qui exigent un VCA et aux entreprises certifiées VCA.

Si vous avez des questions au sujet du statut de certification d'une entreprise, n'hésitez pas à nous contacter via certification@vincotte.be.

Your tailor-made solution

Le VCU est une procédure pour la certification du système de gestion de la sécurité. Cela signifie qu'un bureau de travail intérimaire doit prouver sa conformité aux critères VCU, présentés sous la forme d'un questionnaire, lors d'audits réalisés par un organisme de certification agréé comme Vincotte.

Le processus de certification se déroule en plusieurs étapes :

- prise de contact et renseignements
- offre/commande
- pré-audit éventuel (analyse et évaluation des dossiers sur commande)
- vérification préalable de la documentation
- audit et rapport :

Un audit consiste en une vérification de la documentation du système et la mise en œuvre de ce système au sein de l'entreprise. Les remarques sont consignées dans un rapport d'audit.

- décision et certificat (+ mesures correctives)

Sur la base de ce rapport, le coordinateur de l'organisme de certification décide si le contractant peut être certifié ou non. Si l'avis est positif, un certificat est octroyé. Sinon, un audit complémentaire (post-audit) devra être réalisé après la mise en place d'actions correctives afin de décider si le système est effectivement conforme aux exigences de la norme.

- audits de suivi :

Un audit de suivi devra être réalisé chaque année. Cet audit consiste en une évaluation de l'évolution du système.

Les certificats sont valables pendant trois ans et les principaux éléments doivent être revérifiés chaque année. Après trois ans, un audit complet de recertification doit à nouveau être réalisé.

Le VCU appartient au Collège central des experts (CCDE-VCA), qui gère le système de certification VCU et en surveille la qualité. Vincotte, en tant qu'organisme de certification, doit remplir toutes les conditions d'accréditation et se conformer à la convention avec la SSVV (Stichting Samenwerken voor Veiligheid).

Nos auditeurs sont expérimentés et vous aident à obtenir le certificat, ils sont prêts à évaluer vos systèmes de gestion de la sécurité et à vous indiquer les meilleures procédures. De plus, nos auditeurs connaissent le contexte industriel dans lequel les entreprises évoluent.

Your result

Les certificats délivrés vous offrent les avantages suivants :

- réduction significative du nombre d'accidents et, par conséquent, des arrêts de travail,
- diminution des conséquences pénibles et des coûts qui y sont liés,
- réduction des dégâts causés aux installations et des coûts engendrés par leur mise à l'arrêt,
- ils confirment à vos collaborateurs que les processus se déroulent correctement et qu'ils travaillent de façon structurée

- pour préserver leur propre sécurité ainsi que celle des autres,
- ils stimulent vos collaborateurs à renforcer la sécurité,
- ils vous donnent accès à des marchés où il est absolument nécessaire de sécuriser le lieu de travail au maximum (par ex. les entreprises certifiées VCA**, la pétrochimie, la sidérurgie),
- ils améliorent l'image de l'entreprise, aussi bien aux yeux du personnel que vis-à-vis de l'extérieur.

Please note

Législations

Pendant tout le déroulement des audits du système de management, il est tenu compte de la législation, des réglementations et des normes en vigueur, en ce qui concerne aussi bien les activités que le lieu de travail.

Normes et standards

Ce service s'appuie sur les normes de référence VCU.

In which situation?

Le VCU est destiné aux organisations qui fournissent du personnel, avec transfert d'autorité, aux entreprises dont les activités présentent un risque accru ou qui travaillent dans des environnements à risques (usines, ateliers, sites de grands projets). Cette autorité hiérarchique est donc exercée par l'utilisateur.